

Affichage le 29 janvier 2020

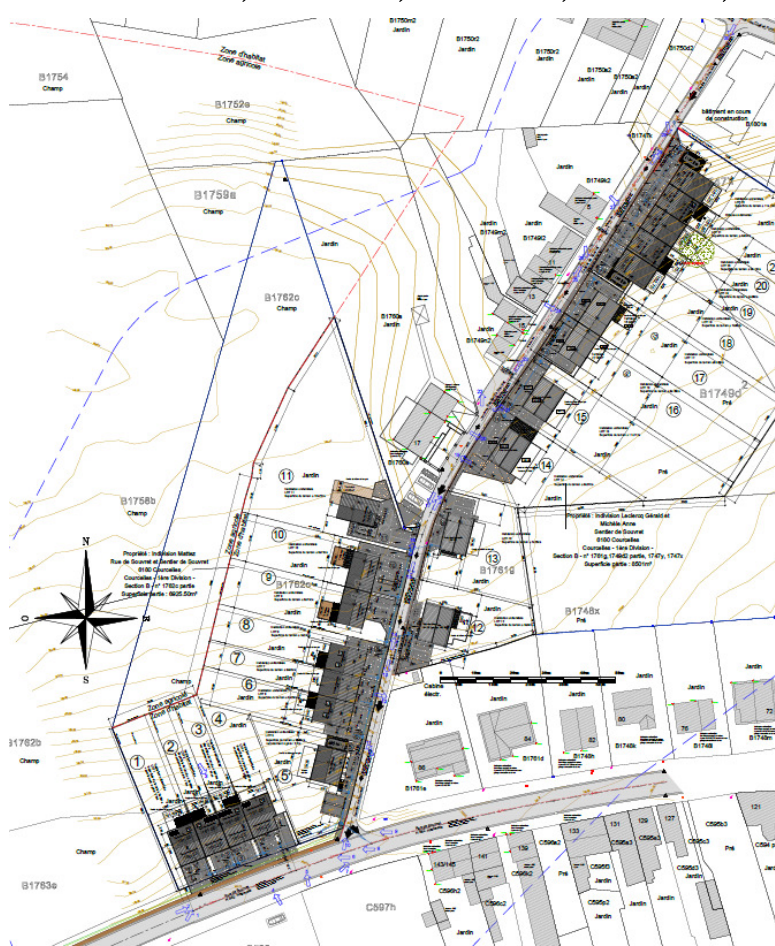


COMMUNE DE COURCELLES - URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de **permis d'urbanisme**.

Le demandeur est Monsieur DEMARET Benoît.

Le terrain concerné est situé à **Sentier de Souvret - 6180 Courcelles** et **Rue de Souvret - 6180 Courcelles** et cadastré 1ère div. section B n° 1747X, 1747Y, 1761G, 1762C, 1742/0D2.



Le projet consiste en "**Construction de 22 habitations unifamiliales**" et présente les caractéristiques suivantes :

4 habitations seront implantées le long de la rue de Souvret et 18 le long du sentier de Souvret. Il s'agit d'habitations unifamiliales de gabarit traditionnel (majoritairement rez+1+toiture à versants), de typologies différentes (2, 3 et 4 façades) et prévoyant une mixité de logements (2,3 et 4 chambres). Les matériaux de revêtement sont la maçonnerie de parement en briques de ton rouge-brun ou gris-brun, l'enduit minéral de ton gris clair, la pierre-bleue, le PVC de teinte gris tendre à gris anthracite, le métal, la tuile de béton plate de ton gris anthracite, le zinc naturel et la membrane bitumineuse.



L'annonce de projet est organisée en vertu de l'article D.VIII.13 - Procédure d'annonce de projet "facultative"

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 à l'adresse suivante : 6180 Courcelles, rue Jean Jaurès, 2.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service au 071/46.68.73 ou par e-mail : urbanisme@courcelles.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29 janvier 2020 au 19 février 2020 au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : 6180 Courcelles, rue Jean Jaurès, 2,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@courcelles.be

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 décembre 2016 formant la partie réglementaire du Code du développement territorial.

Namur, le 22 décembre 2016

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité, des Aéroports et du Bien-être animal,

C. DI ANTONIO